

Formation

Relève-précaires
29 mai 2024

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl. 





Mot d'ouverture

Personnes ressources

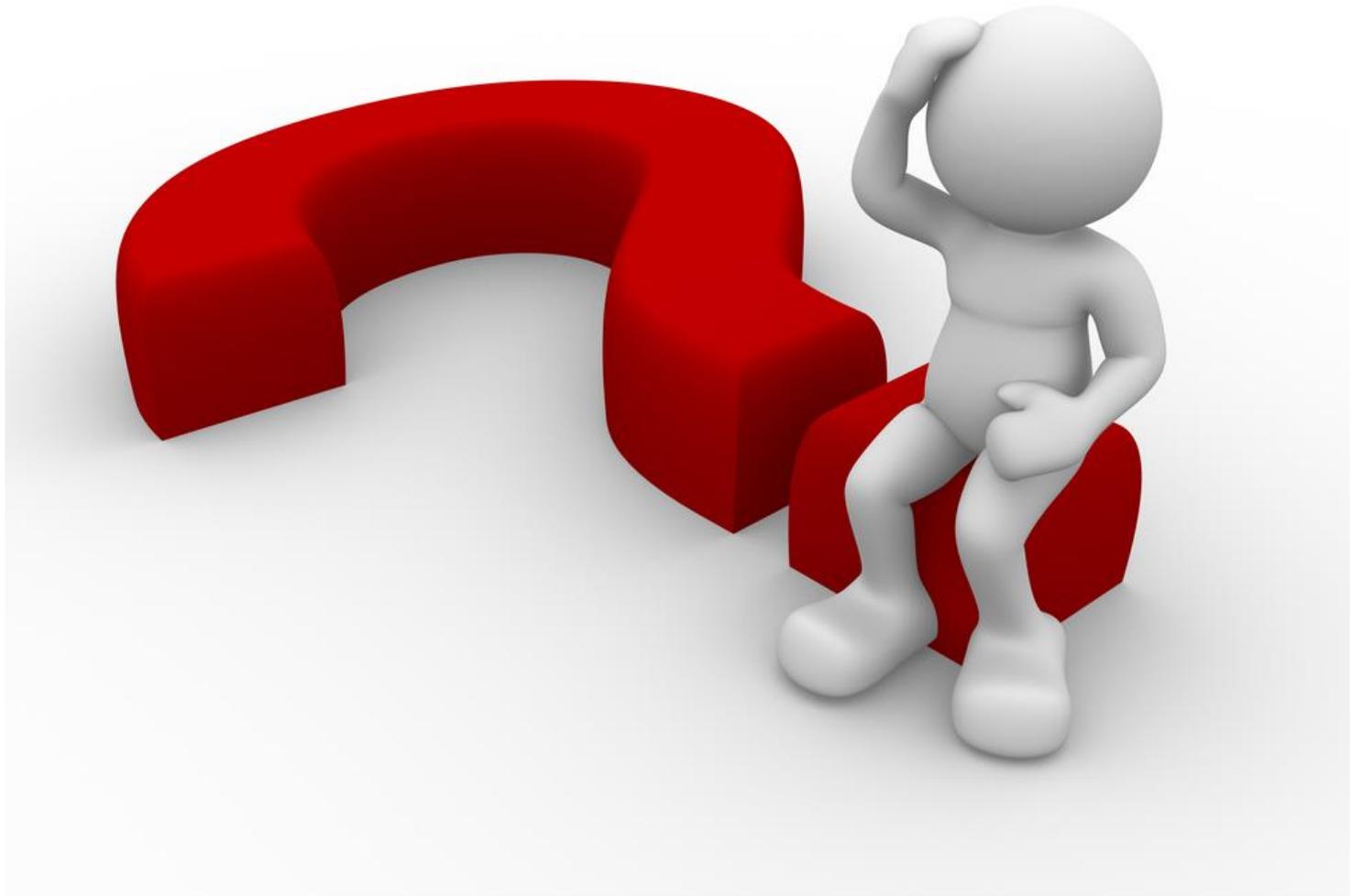
- Claudine Fournier
vice-présidente
- Isabelle Dallaire, vice-présidente
- Marjolaine Landry, membre du
comité de la précarité et de
l'intégration

Déroulement

1. Structure et coordonnées du SEBL
2. Liste de priorité
3. Liste de rappel (EDA et FP)
4. Remplacements et contrats
5. Évaluation
6. Séances d'embauche
7. Questions et autres sujets

1. Structure et coordonnées du SEBL

	450 979-4613
	450 979-4615
	syndicat@lesebl.ca ou prenom.nom@lesebl.ca lesebl.ca
	www.facebook.com/seblaurentides
	www.youtube.com/channel/UCQrvK13_a3tAQO9p0ezf0eg



2. Liste de priorité



Comment accéder à la liste de priorité?

(En jaune, élément modifié qui sera applicable à partir du 1^{er} juillet 2024 selon la nouvelle entente locale, 5-14.04)

- Avoir la qualification légale d'enseigner;
 - Avoir travaillé l'équivalent d'au moins 66 jours d'une tâche annuelle à 100% dans un même contrat, et ce, peu importe la discipline.
- Ou avoir travaillé l'équivalent d'au moins 45 jours d'une tâche annuelle à 100%, et ce, à deux reprises pendant l'année en cours, dans un ou deux établissements, et ce, peu importe la discipline;
- Avoir réussi l'examen de français (TECFÉE) (est maintenant inclus dans le bac en enseignement);
 - Avoir obtenu une évaluation de rendement positive de la part de sa ou de ses directions.

Toute documentation doit être remise avant le **17 mai 2024**

Comment accéder à la liste de priorité? (suite)

(En jaune, éléments modifiés qui seront applicables à partir du 1^{er} juillet 2024 selon la nouvelle entente locale, 5-14.04)

Reconnaissance de capacité dans une autre discipline

- Avoir l'expérience d'enseignement d'au moins un an à temps complet (200 jours), ou l'équivalent à temps partiel, dans la discipline visée à l'intérieur des 3 dernières années;
 - Avoir complété 15 crédits de spécialisation dans la discipline visée
- Ne pourra obtenir de contrat à temps plein sans un minimum de 15 crédits dans la discipline visée.

*Il est possible d'être inscrit dans plus d'une discipline, à condition et pour chaque cas, de répondre à nouveau aux critères d'admissibilité.

Qualification légale

1-1.33 (E6) Légalelement qualifié :

- Qui détient une autorisation personnelle d'enseigner décernée par la ou le ministre. Cette autorisation prend l'une des formes suivantes :
 - 1) un brevet d'enseignement;
 - 2) un permis d'enseigner;
 - 3) une autorisation provisoire d'enseigner.

Une **tolérance d'enseignement** ne constitue donc pas une qualification légale. Cette dernière est aussi émise par le Ministère, mais n'est valide que jusqu'à la fin de l'année en cours.

Liste de priorité d'emploi du primaire 2023-2024

Discipline P02-P03A Préscolaire et Primaire

Rang	Nom, Prénom	Service cumulé	*Exp.	*Scol.	Évaluation 22-23	Remarques
142.		01 198,00/200	02	17	Seuil B	P04A Reconnaissance capacité titulaire primaire 5-3-13 b) de l'Entente nationale
143.		01 197,00/200	15	17	Seuil B	
144.		01 197,00/200	14	18	Seuil B	
145.		01 195,03/200	02	17	Seuil C	P070 Reconnaissance capacité préscolaire primaire 5-3-13 b) de l'Entente nationale
146.		01 193,00/200	06	17	Seuil B	
147.		01 193,00/200	02	18	Seuil B	
148.		01 192,00/200	01	18	Seuil A	Sous réserve de recevoir une évaluation du seuil A positive en 2023-2024
149.		01 191,00/200	11	23	Seuil B	
150.		01 186,00/200	01	17	Seuil B	
151.		01 186,00/200	01	17	Seuil B	
152.		01 182,00/200	01	17	Seuil B	
153.		01 180,00/200	11	19	Seuil B	
154.		01 180,00/200	01	17	Seuil B	
155.		01 174,82/200	02	17	Seuil B	
156.		01 171,70/200	02	17	Seuil B	
157.		01 171,00/200	13	17	Seuil B	
158.		01 166,41/200	02	17	Seuil B	
159.		01 161,00/200	06	17	Seuil A	Sous réserve de recevoir une évaluation du seuil A positive en 2023-2024
160.		01 161,00/200	01	17	Seuil B	
161.		01 159,40/200	01	17	Seuil A	Sous réserve de recevoir une évaluation du seuil A positive en 2023-2024

3. Liste de rappel EDA et FP



Comment accéder à la liste de rappel?

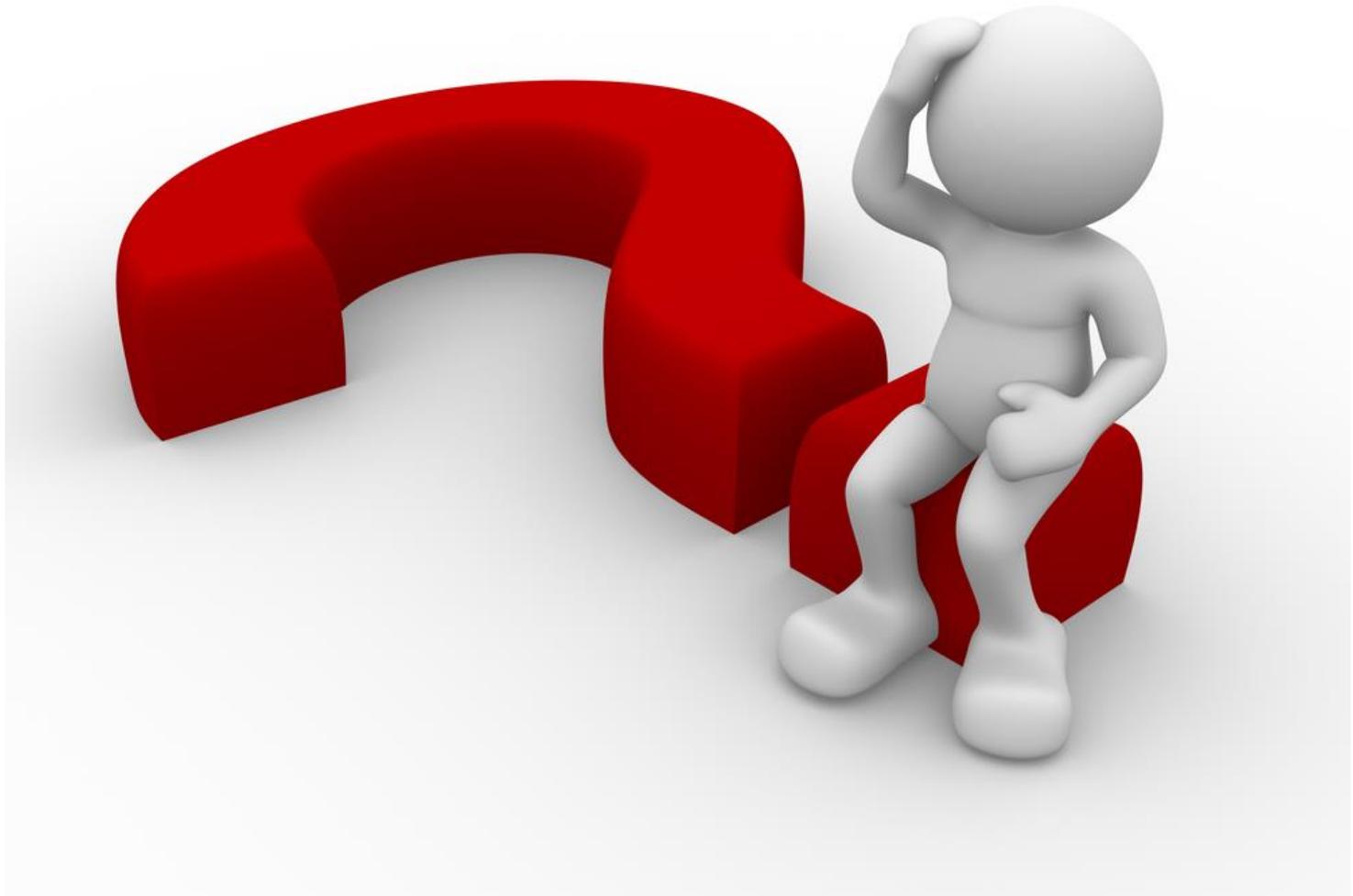
(En jaune, éléments modifiés qui seront applicables à partir du 1^{er} juillet 2024 selon la nouvelle entente locale, 11-2.05.02 et 13-2.06.02)

- Avoir la qualification légale d'enseigner pour la spécialité d'accès;
 - Avoir travaillé au 1^{er} juin de l'année courante, au moins 250 heures dans un centre et ce, peu importe la spécialité (cours d'été exclus);
- ou
- Avoir travaillé dans deux centres différents au moins 150 heures dans chacun des cas, et ce, peu importe la spécialité;
 - Avoir réussi l'examen de français (CÉFRANC, SEL ou TECFÉE);
 - Avoir obtenu une évaluation de rendement positive de la part d'un membre du personnel de la direction.

Liste des spécialités année scolaire 2023-2024

Spécialité 2 - A12B - Français, langue maternelle, secondaire

Rang	Nom, Prénom	Date d'entrée	Évaluation 22-23	Remarques
1.		2009-09-23	Terminée	
2.		2010-03-26	Terminée	
3.		2010-08-30	Terminée (21-22)	
4.		2010-09-16	Terminée	
5.		2011-09-15	Terminée	
6.		2014-11-05	Terminée	
7.		2018-10-15	Seuil C	
8.		2019-09-30	Seuil A	
9.		2021-08-19	Seuil B	



4. Remplacements et contrats



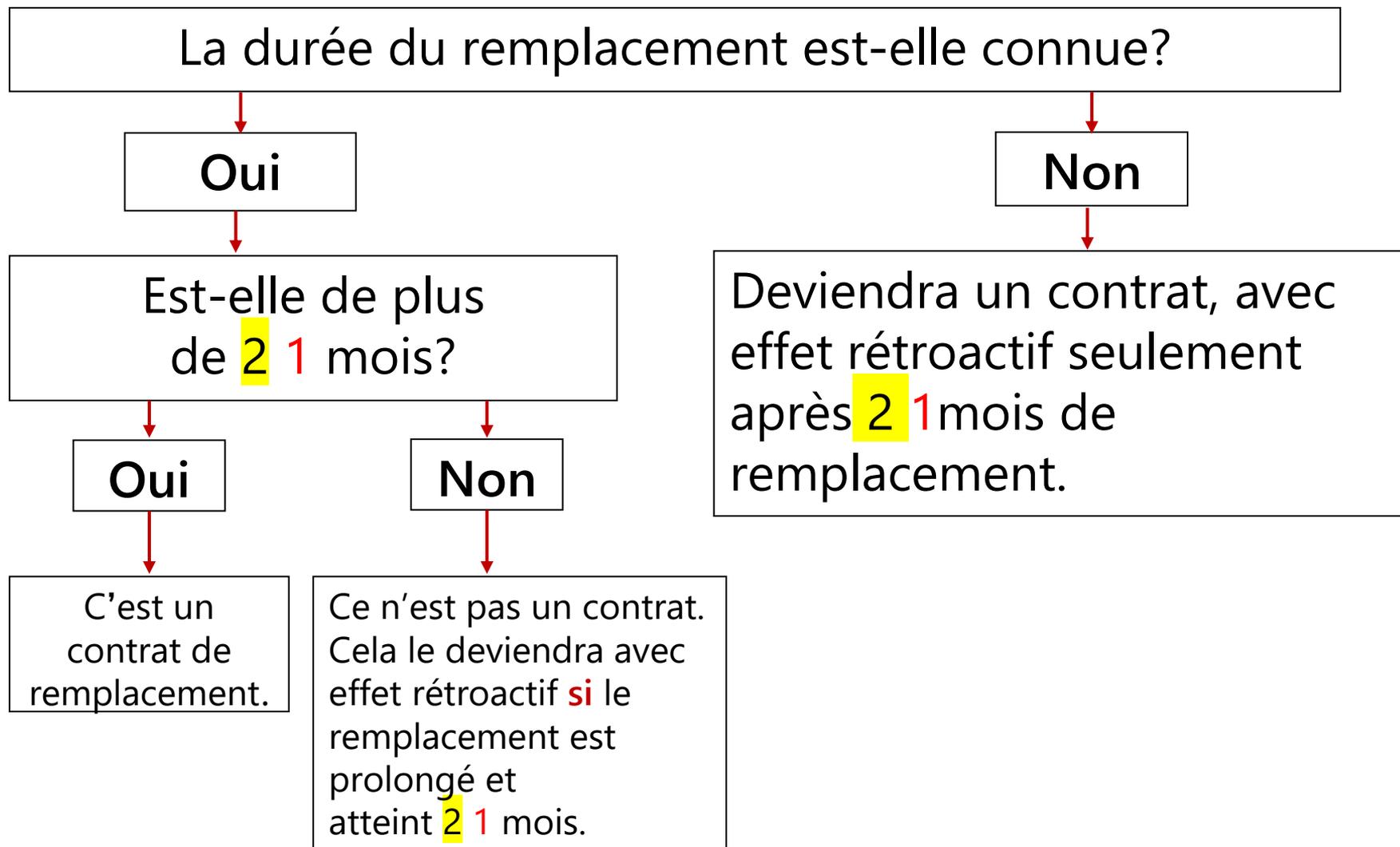
Remplacement (de plus de **20** 11 jours)

- Rétroaction salariale (1/200 selon l'échelon);
- Stabilité d'horaire et de paye **selon les jours travaillés**;
- Obligation de terminer le remplacement;
- Pas d'avantages sociaux;
- Obligation d'assister aux réunions du personnel, de cycles et autres.



* **Avant que votre remplacement ne devienne un contrat, vous avez droit à 3 jours d'absence à vos frais sans que cela n'affecte le décompte des journées travaillées.**

Remplacement et contrat



Contrat

Mais qu'en est-il si la tâche pour laquelle on a été engagé n'est pas un remplacement?

Le Centre de services doit vous accorder un contrat à temps partiel :

- Pour une journée scolaire non complète durant toute l'année scolaire;
- Pour une semaine scolaire non complète durant toute l'année scolaire;
- Pour une année scolaire non complète (E6 5-1.12).

Contrat (suite)

Exemple

Je suis engagé comme **aide pédagogique** pour les 20 prochains jours, ai-je droit à un contrat?

Oui, tout à fait! C'est ce que prévoit la convention. Certaines directions désirent engager des aides pédagogiques au taux de suppléance. Souvenez-vous que le taux de suppléance est applicable lorsqu'on remplace quelqu'un.

Contrat (particularités)

- Différence du versement de la rémunération (1/260 de l'échelon);
- Stabilité d'horaire et de paye, **peu importe les congés;**
- Entrée ou avancement sur la liste de priorité;
- La tâche doit inclure : la tâche éducative et les autres tâches professionnelles.



La personne ayant un contrat à pourcentage a priorité pour effectuer de la suppléance dans l'école, peu importe le champ.

Contrat

(à durée indéterminée)

Dans le cas d'un retour progressif

Si le retour progressif débute :

- Durant les 100 premiers jours : choix de refuser ou d'accepter de poursuivre le remplacement;
- Durant les 100 derniers jours : obligation de poursuivre le remplacement;
- Priorité de suppléance au CSSMI payée à contrat (1/260) et comptabilisée en service cumulé une fois sur la liste.

Contrat

Contrat d'enseignant régulier à statut particulier
(jeunes)

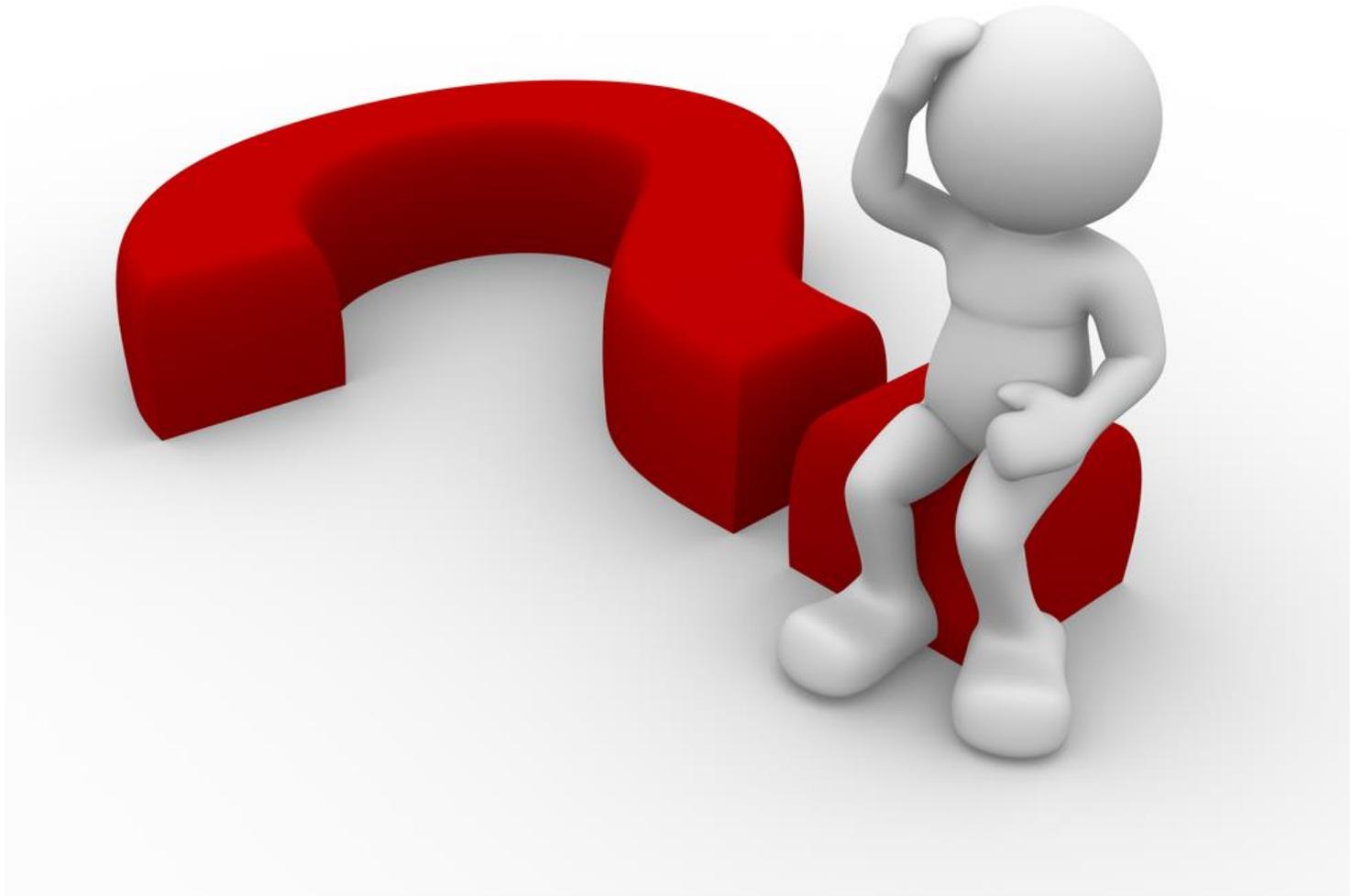
- ✓ Entrera en vigueur à la signature des textes de la nouvelle convention collective;
- ✓ Nous vous invitons à être prudents;
- ✓ Le SEBL vous transmettra plus d'informations à ce sujet avant l'octroi de ceux-ci.

Tableau comparatif

	Suppléance à la journée	Remplacement + de 20 10 jours	Contrat
Journée maladie	Non	0 jour monnayable, peut s'absenter avec coupure de traitement (3 2 jours)	6 jours monnayables (ou au prorata du contrat)
Paye	Selon E6 6-7.03 (les taux de suppléance)	1/200 de l'échelon, multiplié par le pourcentage du remplacement	1/260 de l'échelon, multiplié par le pourcentage du contrat
Assurances	Non	Non	Oui

Contrat (EDA et FP)

- À la FP, le nombre d'heures d'enseignement doit être préalablement déterminé égal ou supérieur à 144 pour que ce soit un contrat (E6 13-7.08);
- À l'EDA, le nombre d'heures d'enseignement doit être préalablement déterminé égal ou supérieur à 200 pour que ce soit un contrat (E6 11-7.08);
- En EDA et en FP, si ce nombre minimal d'heures n'est pas prédéterminé, un contrat débutera une fois ces seuils atteints à condition que les heures additionnelles soient préalablement déterminées comme étant égales ou supérieures à 25 heures.



5. Évaluation



L'évaluation par la direction

- La direction qui évalue une enseignante ou un enseignant l'informe des critères et des modalités qui serviront à son évaluation et lui fait part, à l'aide du formulaire en vigueur, de ses observations et des améliorations attendues;
- La direction informe l'enseignante ou l'enseignant des résultats de son évaluation finale au plus tard le 25 mai :
 - À la mi-année, si la direction fait une évaluation négative, elle doit présenter le tout à l'enseignante ou l'enseignant pour lui permettre de s'améliorer en vue de l'évaluation finale. Si c'est votre cas, parlez-en à votre personne déléguée ou appelez au SEBL;
- Le formulaire d'évaluation est disponible sur le bureau virtuel.



6. Séances d'embauche



Dates des séances d'embauche

Primaire	Postes vacants et partiels à 100 %	26 juin 8 h 45	Séances virtuelles Champs 32, 7, 6, 5, 4A, 1B, 3 et 2
	Nouveaux postes à 100 % et postes à temps partiel	4 juillet 8 h 45	
Secondaire	Postes vacants et partiels à 100 % et champs jumeaux provenant du primaire	20 juin 17 h 00	Séance virtuelle Champs: 22B, 22A, 17, 14, 13B, 12, 11, 10, 9, 8B, 8A et 1
	Nouveaux postes à 100% et postes à temps partiel	8 août 14h00	
Primaire	Affectation pour la banque de candidatures	À partir du 27 juin	Les candidats sélectionnés seront contactés par téléphone
Secondaire	Affectation pour la banque de candidatures	À partir du 21 juin	Les candidats sélectionnés seront contactés par téléphone

Dates des séances d'embauche (EDA et FP)

FP	4 juin 16 h 30	Séance virtuelle
Carcéral	11 juin 16 h 30	Séance virtuelle
EDA	6 août 9 h 15	Séance virtuelle

Se préparer à la séance d'embauche

- Consulter la **liste des postes et des contrats offerts** qui sera disponible sur le BV (ressources humaines);
- Cette liste n'est **pas définitive**, elle changera jusqu'au début de la séance;
- **Établir vos critères** (clientèle, direction, emplacement de l'école, type de remplacement, etc.).

Si vous ne pouvez pas y être

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la séance d'embauche, vous devez envoyer une **procuration écrite** à une ou un collègue enseignant et mettre en copie conforme (c.c.) Mme Nicole Lebel (nicole.lebel@cssmi.qc.ca). Nous vous suggérons également de nous mettre en copie conforme de ce courriel (nathalie.bouyer@lesebl.ca). Cette procuration permettra à une amie enseignante ou un ami enseignant de parler en votre nom.

Comment lire la liste des postes?

#	École	%	Degré	Particularités
22807	Village-des-Jeunes	100 %	Multi (5-6)	PERMANENCE
23569	des Perséides	100 %		Projet école / Soutien péda. 1er et 2e cycle / Perséides et Pav.
23570	Le Sentier (altern) prim.	100 %	Multi (1-2)	Projet école / Programme alternatif
20081	Alpha [REDACTED] (Maternite) 1er juillet au 30 juin	100 %	6e année	projet voyage autour du monde
20017	Au Coeur-du-Boisé [REDACTED] (Maternite) 1er juillet au 30 juin	100 %	6e année	PAI académique / Partie académique CIA
1741	Coeur à coeur [REDACTED] (Prol. congé de maternité) 1er juillet au 30 juin	100 %	4e année	École alternative / Programme alternatif
3787	Coeur à coeur [REDACTED] (Maternite) 3 avril au 30 juin	100 %	Multi (1-2)	École alternative / Programme alternatif
2690	Coeur à coeur [REDACTED] (Congé sans traitement) 1er juillet au 30 juin	100 %	Multi (5-6)	École alternative / Programme alternatif
15380	Curé-Paquin [REDACTED] (Prol. congé de maternité) 1er juillet au 30 juin	100 %	5e année	École SIAA

Numéro du poste

Pourcentage du poste

Degré
d'enseignement

Particularités et habiletés
requis.

La séance d'embauche

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec 

Liste des postes vacants à la séance du 28 juin 2023
Enseignants primaire - Séance d'embauche - Liste de priorité (100% vacants)

#	École	%	Degré	Particularités
12628	Le Sentier (altern) prim.	100 %		PERMANENCE/DA / Programme alternatif
16431	Le Sentier (altern) prim.	100 %		PERMANENCE / DA / Programme alternatif
5949	Le Tandem (L.-Bertrand)	100 %		PERMANENCE/TSA1
4508	Le Tournesol	100 %		PERMANENCE/Langage
11805	Village-des-Jeunes	100 %		PERMANENCE/TSA1/ (petits)Pavillon Jacques-Labrie
22761	Alpha [REDACTED] (Prol. congé de maternité) 1er juillet au 30 juin	100 %		Répit-Transit
18704	Arc-en-ciel [REDACTED] 1er juillet au 30 juin	100 %		Tremplin
2489	Clair Matin [REDACTED] (Maternite) 1er juillet au 30 juin	100 %		Langage
14333	des Perséides [REDACTED] (Prol. congé de maternité) 1er juillet au 30 juin	100 %		CSP

Liste des postes vacants à la séance du 10 août 2023

Enseignants primaire - Séance d'embauche - Liste de priorité

#	École	%	Degré	Particularités	
J350	du Ruisselet	80 %	20 %	1re année	
	[REDACTED] (Retraite progressive temps complet)				
	Le Rucher	20 %		1re année	
	[REDACTED] (Congé partiel maternité)				
	Le Tournesol	20 %		6e année	PAI partie académique / Partie académique CIA
	[REDACTED] (Congé partiel maternité)				
J310	du Ruisselet	10 %		3e année	
	[REDACTED] (Retraite progressive temps complet)				
	Le Rucher	10 %		4e année	
	[REDACTED] (En service (deux emplois))				
J310	Prés fleuris	75 %	20 %	2e année	
	[REDACTED] (Retraite progressive temps complet)				
	Prés fleuris	20 %		4e année	
	[REDACTED] (Congé partiel maternité)				
	Prés fleuris	20 %		4e année	
	[REDACTED] (Congé partiel maternité)				
J310	des Grands-Vents	10 %		5e année	
	[REDACTED] (Retraite progressive temps complet)				
	Prés fleuris	5 %		Projet école / SCIENCES	

Liste des postes vacants suite à la séance du 15 août 2023

Enseignants secondaire - Affectation à de nouveaux postes - enseignants réguliers +
Séance d'embauche

#	École	%	Particularités
22378	E.S.P.	100 %	PERMANENCE / 1X sec3, 3X sec4
21284	Poly. Deux-Montagnes	100 %	PERMANENCE / 1x FRA108, 2x FRA208
14266	É.S.O alternatif [REDACTED] (Maternite)	100 %	3 x sec 1 et 1 groupe conseil
839	École St-Gabriel [REDACTED] (Prol. congé de maternité)	100 %	3 x SÉ2
844	École St-Gabriel [REDACTED] (Autre emploi (temporaire)) 1er juillet au 30 juin	100 %	3x SE sec. 3
21241	Jean-Jacques Rousseau [REDACTED] (Affectation à un autre poste)	100 %	3 x sec 1
797	Lucille-Teasdale [REDACTED] (Autre emploi (temporaire))	100 %	3 X sec 2
1138	Poly. Deux-Montagnes [REDACTED] (Maternite)	100 %	4x fran sec 4 régulier

Nom de la personne
remplacée

Raison du remplacement

Date du contrat

Liste des postes vacants suite à la séance du 15 août 2023

Enseignants secondaire - Affectation à de nouveaux postes - enseignants réguliers + Séance d'embauche

#	École	%	Particularités
J001	Poly. Deux-Montagnes Poly. Deux-Montagnes [REDACTED] (Retraite progressive temps complet) Poly. Deux-Montagnes [REDACTED] (Retraite progressive temps complet)	100 %	CFER 1, 2 spécialiste (ang, UNI, math, APS, PMT) CFER 2 français 3 périodes FPT 1 (UNI, ang) 2 périodes
J041	Lucille-Teasdale Lucille-Teasdale [REDACTED] (En service (deux emplois))	100 %	TSA - 1er cycle et anglais 3 X TSA
J046	Jean-Jacques Rousseau [REDACTED] (Affectation temporaire) Jean-Jacques Rousseau [REDACTED] (Affectation temporaire)	100 %	1x ang P015, 4x ang DA, 3x ecr DA
22938	École St-Gabriel	85,71 %	1xDEFI et 1xTSA2 (Mat, Loisirs, Sciences Humaines)
4190	Sec Liberté-Jeunesse [REDACTED] (En service (deux emplois)) 24 août au 30 juin	71,43 %	Anglais - clientèle CSP et langage
22943	Poly. Sainte-Thérèse	61,54 %	1x anglais projet 15 ans, 2x anglais DA, 2x ECR DA
22968	Hubert-Maisonneuve	53,85 %	ECR langage (2x sec1, 2x sec2, 3x exig. modifiées)
24023	du Harfang	50 %	anglais 3xCSP

Types de remplacement

- Congé sans traitement;
- Maternité (prolongement, etc.);
- Adoption;



- **Attention! Une ou un employé en congé parental peut revenir n'importe quand, peu importe la date inscrite sur la liste de postes;**
- **La 3^e personne à prendre le poste doit l'occuper.**

- Retraite progressive;
- Affectation temporaire;
- Autre emploi.

Avant la séance

Trente minutes avant le début de la séance, les directions d'école seront disponibles pour répondre aux questions sur les postes offerts. Nous serons aussi disponibles pour répondre à toutes vos questions avant et pendant la séance.



Pendant la séance

- Au début de la séance, les **derniers changements** à la liste sont annoncés (à noter sur votre copie);
- Les personnes sont appelées à **prendre la parole**, en suivant l'ordre sur la liste de priorité et de champ;
- Les listes sont projetées à l'écran, mais on ne voit pas toujours bien. **AYEZ VOS LISTES AVEC VOUS!**

Pendant la séance (suite)

À votre tour,

- Vous disposez de **2 minutes de réflexion**, si vous le demandez, pendant lesquelles vous pouvez demander de parler au syndicat, parler à une amie ou un ami, ou tout simplement, prendre un temps de réflexion.
- Une fois que vous aurez exprimé votre choix, il ne sera plus possible de le changer.



Les séances sont souvent très longues.
Ne prévoyez pas d'autres engagements
cette journée-là.

Disponibilité

- Lors de la séance, si une personne est **absente** ou ne prend pas la parole à son tour, elle sera considérée comme « non disponible »; le Centre de services scolaire ne la recontactera pas tant qu'elle ne signifiera pas (par lettre ou courriel) qu'elle est à nouveau disponible;
 - **Une personne peut être retirée de la liste après 3 ans sans contrat (EL 5-1.14.08);**
 - **Lorsque la personne sera permanente, s'il s'est écoulé plus de 24 mois consécutifs depuis l'expiration d'un contrat, le service cumulé pendant et avant ce contrat ne sera pas compté pour l'ancienneté (E6 5-2.07).**



Disponibilité (suite)

- Si vous prenez la parole et que vous dites : « **Je passe** », votre droit à un choix de poste est forcément suspendu pendant la séance d'embauche jusqu'à épuisement de la liste de priorité de votre discipline. Après la séance, à moins que vous ayez fait un autre choix dans les postes libres des champs jumeaux, le CSSMI vous rappellera selon l'ordre de la liste.

7. Questions et autres sujets

